

District : Nyon  
Office RF: Office de la Côte

Commune : Founex

Dossier technique : FX21-141

**Tableau de mutation**

Nouvelle description des parcelles

1	2	3	4	5	6	7	Surfaces		10
							8	9	
								par nature	
		totale							
						m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>		
1	DP 16	DP communal	En Balessert	Champ, pré, pâturage Jardin Route, chemin Trottoir, place piétonnière			1	28	
							2	7	
							3	779	
							4	11	
								<b>825</b>	
1	1482	Founex la Commune	En Balessert	Route, chemin Champ, pré, pâturage Jardin Bâtiment n°711b (station de traitement, 20 m <sup>2</sup> s/p.1482), surface totale 666 m <sup>2</sup> (souterrain, sur plusieurs immeubles)	DP 16	5		493	
					DP 16	6		57	
					DP 16	7		70	
					DP 16	8		--	
								<b>620</b>	

# Contrôle de la mutation

Parcelles anciennes										Parcelles nouvelles	
DP 16											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
825										825	<b>DP 16</b>
620										620	<b>1482</b>
1445										1445	Balance

Lieu et date : Nyon, le 13 septembre 2021

Le géomètre officiel: **F. SCHENK**  
 Ing.-géomètre breveté  
 1260 Nyon  
 022 3638840

Calcul des surfaces :

(date):

Inscription faite au registre foncier sous n°

, le

20

Le conservateur du registre foncier:



CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE FOUNEX

PLAN CADASTRAL

Plan n° 1

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE  
CADASTRATION PARTIELLE DU DOMAINE  
PUBLIC 16 ET AFFECTATION EN ZONE AFFECTÉE  
À DES BESOINS PUBLIC 15 LAT

*En Balessert*

N° de présentation R.F.

Mensuration  
numérique

SITUATION 1:500

COORDONNEES CNS

Y = 2'502'000  
X = 1'132'885

Dossier technique: FX21-141

Nyon, le 8 juin 2022

Source: Géodonnées Etat de Vaud

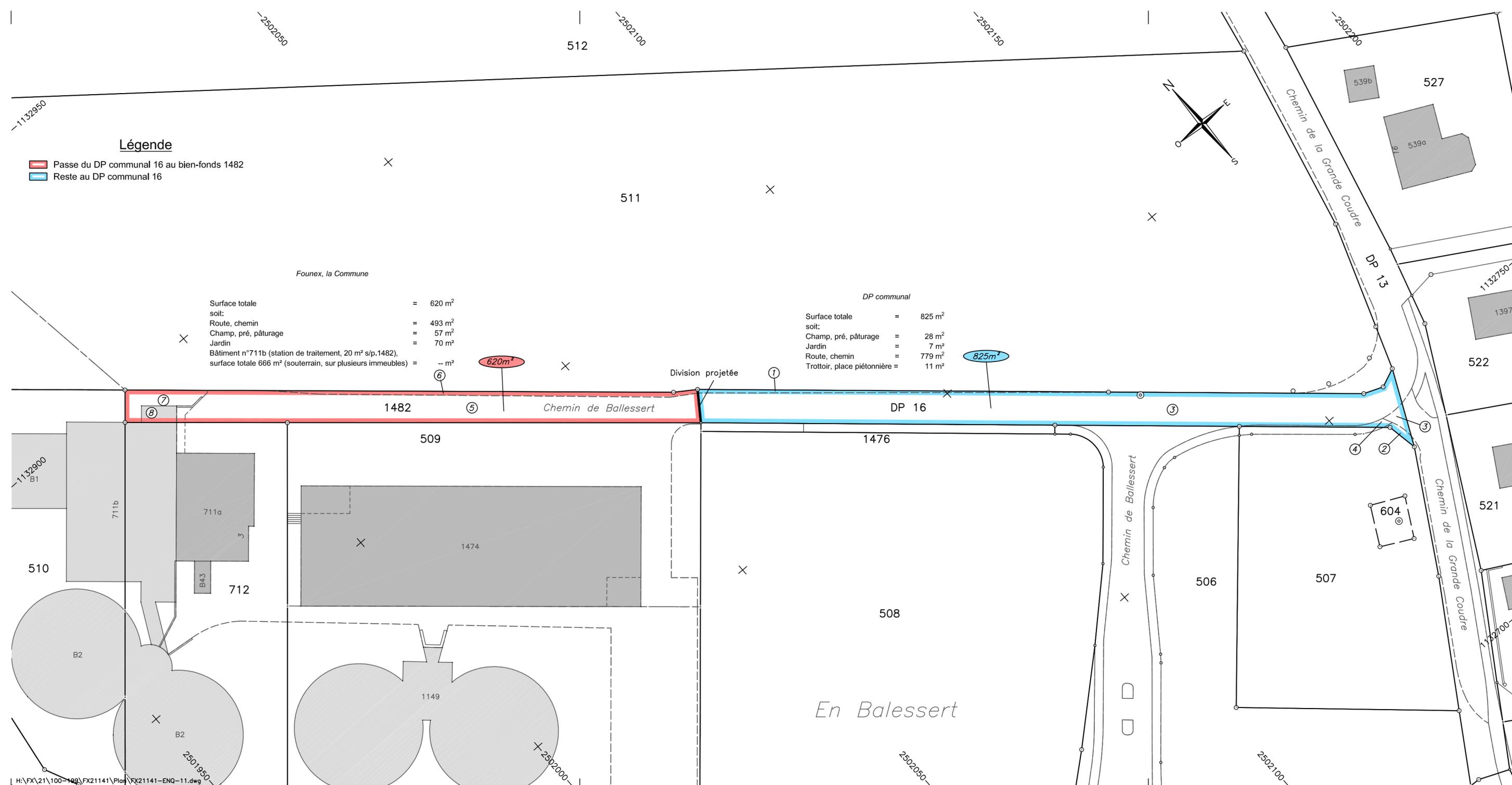
Déposé au greffe de Founex pour être soumis à l'enquête publique

La Syndique :

La Secrétaire municipale :

**BS&A**  
BERNARD SCHENK SA  
F. SCHENK  
Ing.-géomètre breveté

Route de Clémenty 60  
1260 NYON  
Tél. 022 3638840  
info@bsr-ing.ch  
www.bsr-ing.ch



*En Balessert*



# ZONE AFFECTÉE À DES BESOINS PUBLICS 15 LAT : Cadastration partielle d'environ 620 m<sup>2</sup> du DP 16



0 50m

ECHELLE 1:1500

1

Approuvé par la Municipalité de Founex

dans la séance du : \_\_\_\_\_

2

Soumis à l'enquête publique

du : \_\_\_\_\_

au : \_\_\_\_\_

3

Adopté par le Conseil communal

dans la séance du : \_\_\_\_\_

4

Approuvé par le Département

le : \_\_\_\_\_

5

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le : \_\_\_\_\_

Le Président :

Le / La Secrétaire :

Juin 2022

21146-Founex-MPA-sde-220608.dwg

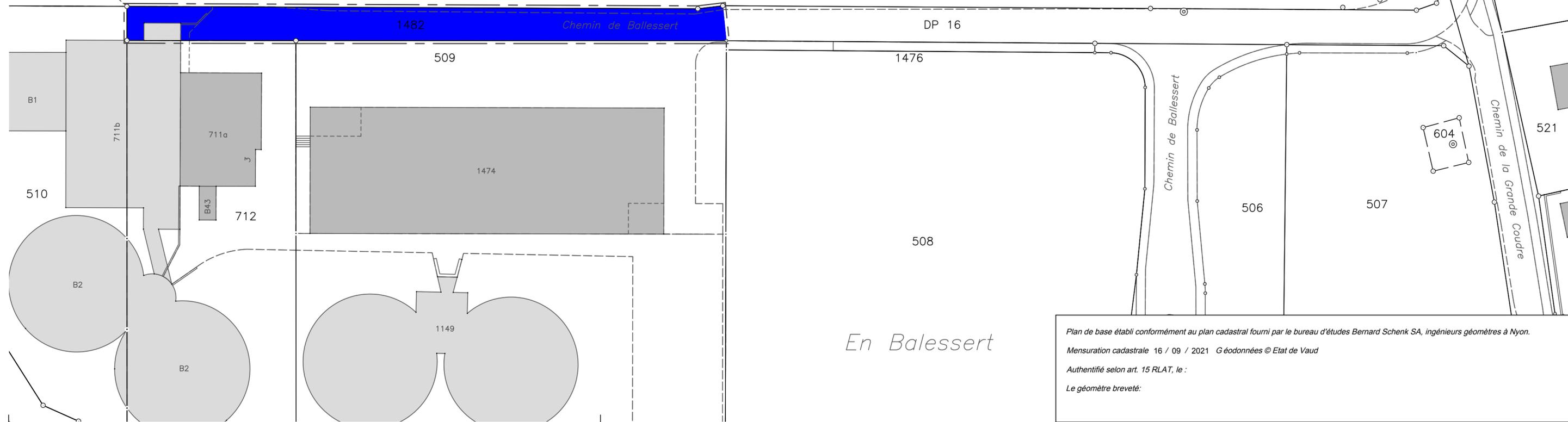
**urbaplan**

## REGLEMENT

Destination	art.1	La zone affectée à des besoins publics 15 LAT est destinée aux constructions et installations publiques, ainsi qu'aux équipements privés reconnus d'intérêt public.	Hauteurs	art.6	La hauteur des constructions hors tout est de maximum 14 m.
Mesure d'utilisation du sol	art.2	L'indice de masse est de 8 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> .	Toitures	art.7	Les toitures sont libres. Sur les toitures plates, toute superstructure technique dépassant de plus d'1.50 m au-dessus de la dalle finie de toiture est interdite.
Degré de sensibilité au bruit	art.3	Le DS III est attribué à la zone.		art.8	le présent plan, avec le règlement qui lui est attaché, est mis en vigueur par décision du Département compétent du canton de Vaud. À l'intérieur de son périmètre, il abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contrares.
Ordre des constructions	art.4	L'ordre des constructions est libre.			
Distance à la limite	art.5	En cas d'ordre non contigu, les distances minimales à respecter sont de 3 m.  Sont réservées les distances fixées par les plans fixant les limites des constructions (PLC), la loi sur les Routes et les normes en vigueur relatives à la protection contre le feu.			

## LEGENDE

- Zone de construction d'utilité publique
- Périmètre du plan



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études Bernard Schenk SA, ingénieurs géomètres à Nyon.  
Mensuration cadastrale 16 / 09 / 2021 Géodonnées © Etat de Vaud  
Authentifié selon art. 15 RLAT, le :  
Le géomètre breveté: